

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER

NEWSLETTER
DE LA CSSF

N°136

Mai 2012



RESSOURCES HUMAINES

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a recruté 3 nouveaux agents. Ces agents ont été affectés aux services suivants :

Surveillance des OPC

Attilio FEMIANO-CHILLÉ

Valérie KERGER

Systèmes d'informations et surveillance des PSF de support

Yannick PACE

La CSSF compte 426 agents, dont 214 hommes et 212 femmes au 8 mai 2012.

ACTUALITE

Le 20 avril 2011 la Commission européenne a envoyé une demande de conseil technique au Sous-comité des conglomérats financiers du Comité mixte des autorités européennes de surveillance (JCFC) sur la revue fondamentale de la directive 2002/87/CE relative aux conglomérats financiers.

Dans le cadre de cet avis, le Comité mixte des autorités européennes de surveillance procède à une consultation publique qui a commencé le 14 mai 2012 et se terminera le 13 août 2012. Les documents y relatifs sont disponibles sur les sites internet de l'ABE (EBA), de l'AEMF (ESMA) et de l'AEAPP (EIOPA) aux adresses respectives suivantes :

http://eba.europa.eu/News--Communications/Year/2012/Joint-Consultation-Paper-on-the-proposed-response-.aspx?bcsi_scan_8a5577787e94c00a=vdv7CJ4q8+B6wigmYu7QpvEWTtUbAAAA8LaeBA==&bcsi_scan_filename=Joint-Consultation-Paper-on-the-proposed-response-.aspx

<http://www.esma.europa.eu/news/EBA-EIOPA-and-ESMA-consult-Commission%E2%80%99s-Review-Financial-Conglomerates-Directive?t=326&o=home>

<https://eiopa.europa.eu/consultations/consultation-papers/index.html>

SANCTIONS

Etablissements de crédit

Sur base de l'article 63 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, la CSSF a infligé une amende d'ordre à l'encontre d'un établissement de crédit pour non respect de l'obligation de gestion saine et prudente de l'établissement en question.

Sociétés de gestion

Conformément à l'article 148 (1) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif la CSSF a infligé des amendes d'ordre aux dirigeants d'une société de gestion pour non respect de l'obligation de dépôt des rapports annuels audités dans les délais légaux.

REGLEMENTATION NATIONALE

Application de la circulaire CSSF 12/536 aux sociétés de gestion

La CSSF porte à la connaissance des sociétés de gestion agréées suivant le chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif qui exercent l'activité de gestion de portefeuille d'investissement sur une base discrétionnaire et individualisée que la circulaire CSSF 12/536 qui a pour objet la transposition des orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers (« ESMA ») relatives aux systèmes et contrôles dans un environnement de négociation automatisé leur est applicable.

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING

Signature d'un nouvel accord de coopération entre la « China Securities Regulatory Commission » de Chine et la CSSF

La « China Securities Regulatory Commission » (CSRC) et la CSSF ont signé le 17 mai 2012 un nouvel accord de coopération en matière d'assistance mutuelle et d'échange d'informations dans les domaines de la régulation des valeurs mobilières, des futures et d'autres produits d'investissement ainsi que des marchés d'actifs financiers en général. Le nouvel accord, qui remplace l'accord signé le 18 mai 1998 entre la CSRC et le Commissariat aux Bourses, est entré en vigueur dès le jour de sa signature.

Signature d'un accord de coopération entre la « Egyptian Financial Supervisory Authority » d'Égypte et la CSSF

La « Egyptian Financial Supervisory Authority » et la CSSF ont signé le 16 mai 2012 un accord de coopération en matière d'assistance mutuelle et d'échange d'informations dans les domaines de la régulation, de la gestion transfrontalière d'investissements et des marchés d'actifs financiers. L'accord est entré en vigueur dès le jour de sa signature.

COMMUNIQUES DE PRESSE

■ LIFEMARK S.A.

Communiqué de presse 12/22 du 11 mai 2012 (uniquement en anglais)

The CSSF herewith informs that on the date of today, the Luxembourg district court dealing with commercial matters decided to pronounce the dissolution and order the liquidation of LIFEMARK, as well as to nominate Mr Jean-Paul Hoffmann as bankruptcy judge (*juge-commissaire*) and Me Alain Rukavina as liquidator (the "**Judgment**").

The Judgment terminates the functions of the CSSF as supervisory commissioner ("*commissaire de surveillance*") of LIFEMARK, a capacity in which it had been acting by operation of law, since the notification to LIFEMARK of the CSSF's decision to withdraw LIFEMARK's license as a regulated securitisation undertaking under the law of 22 March 2004 on securitisation.

■ UTILISATION DE NOTATIONS DE CREDIT

Communiqué de presse 12/21 du 10 mai 2012

La CSSF rappelle que toutes les entités surveillées par la CSSF visées par l'article 4(1) du règlement (CE) no 1060/2009 sur les agences de notation de crédit, doivent veiller à n'utiliser à des fins réglementaires (p.ex. le calcul du ratio de solvabilité) que des notations de crédit émises ou avalisées par des agences de notation de crédit enregistrées ou certifiées dans l'UE. Une liste actualisée des agences de notation de crédit enregistrées ou certifiées dans l'UE est disponible sur le site internet de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF, en anglais ESMA) sous : <http://www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs> .

Une agence de notation de crédit enregistrée dans l'UE ne peut avaliser une notation de crédit émise dans une juridiction tierce que lorsque toutes les conditions prévues à l'article 4(3) du règlement susmentionné sont satisfaites.

Depuis le 30 avril 2012, fin de la période transitoire, la liste des juridictions dont le cadre réglementaire applicable aux activités de notation de crédit est, à la satisfaction de l'AEMF, au moins aussi stricte que le cadre réglementaire de l'UE (article 4(3) b)), revêt donc une importance capitale.

La liste de ces juridictions comprend d'ores et déjà le Japon (dont le régime a été jugé équivalent au régime de l'UE par la décision de la Commission européenne du 28 septembre 2010 (2010/578/UE)), ainsi que l'Australie, l'Argentine, le Brésil, le Canada, les Etats-Unis, Hong Kong, le Mexique et Singapour (cf. les communiqués de presse de l'AEMF y afférents et notamment : <http://www.esma.europa.eu/system/files/2012-158.pdf>). Les entités surveillées sont appelées à se renseigner régulièrement sur le site Internet de l'AEMF (<http://www.esma.europa.eu>) afin de se tenir au courant des évolutions en la matière.

Il est finalement rappelé que l'article 4(1) du règlement (CE) no 1060/2009 sur les agences de notation de crédit dispose également que :

« Si un prospectus publié conformément à la directive 2003/71/CE et au règlement (CE) n° 809/2004 contient une référence à une ou plusieurs notations de crédit, l'émetteur, l'offreur ou la personne qui sollicite l'admission à la négociation sur un marché réglementé veille à ce que le prospectus comporte également des informations indiquant de manière claire et bien visible si ces notations de crédit ont été ou non émises par une agence de notation de crédit établie dans la Communauté et enregistrée conformément au présent règlement. »

Les émetteurs trouveront des informations supplémentaires à cet égard dans le document de questions-réponses sur les prospectus (question 76) sur le site Internet de l'AEMF sous : http://www.esma.europa.eu/system/files/11_85.pdf .

■ SUSPENSION DES OBLIGATIONS CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE ET CIF EUROMORTGAGE

Communiqué de presse 12/20 du 8 mai 2012

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) a été informée de la part de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), l'autorité compétente française, de la suspension de toutes les obligations émises par la CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE et par CIF EUROMORTGAGE de la négociation sur Euronext Paris à partir du 8 mai 2012, dans l'attente de la publication d'un communiqué de presse. La CSSF a ainsi exigé, conformément à l'article 9 (3) de la loi du 13 juillet

2007 relative aux marchés d'instruments financiers, la suspension desdits instruments financiers de la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg jusqu'à ce que le marché ait été dûment informé.

■ COMPTES DE PROFITS ET PERTES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU 31 MARS 2012

Communiqué de presse 12/19 du 4 mai 2012

Sur base de chiffres provisoires, la CSSF évalue le résultat avant provisions du secteur bancaire luxembourgeois à 1.427 millions d'EUR pour le premier trimestre de 2012. Par rapport à la même période de l'exercice 2011, le résultat avant provisions diminue ainsi de 11,5%.

Au 31 mars 2012, les trois grandes catégories de revenus renseignées au compte de profits et pertes du secteur bancaire luxembourgeois s'inscrivent en baisse, donnant un produit bancaire inférieur de 4,7% à celui du premier trimestre 2011. Pour la **marge d'intérêts**, la diminution en rythme annuel atteint 0,9%. Cette baisse modérée est le reflet de développements individuels qui sont propres à un nombre limité de banques de la place (clôture, diminution du bilan ou encore changement au niveau du traitement comptable). Ainsi 3/5 des banques luxembourgeoises connaissent une marge d'intérêts qui augmente de concert avec leur somme de bilan. La forte diminution des **autres revenus nets** de 85 millions d'EUR sur un an s'interprète également à la lumière de situations spécifiques. Elle inclut en particulier des moins-values latentes ou réalisées qu'un nombre limité de banques de la place ont enregistrées sur leur portefeuille-titres évalué aux prix de marché. Enfin, le **résultat net de commissions**, qui s'établit à 1.025 millions d'EUR se compare désavantageusement à l'excellent premier trimestre 2011 au cours duquel les banques luxembourgeoises avaient réalisé un résultat net sur commissions de 1.059 millions d'EUR.

Les **frais généraux** augmentent de 4,4% sous l'effet notamment des frais autres que de personnel dont la progression atteint 7,4% sur un an.

Dans l'ensemble, l'addition des facteurs exposés ci-dessus aboutit pour le premier trimestre 2012 à un résultat avant provisions qui diminue de 11,5% en comparaison annuelle.

Compte de profits et pertes au 31 mars 2012

| Postes en millions d'EUR | Mars 2011 | Mars 2012 | % |
|----------------------------------|--------------|--------------|---------------|
| Marge d'intérêts ¹ | 1.426 | 1.413 | -0,9% |
| Revenus de commissions | 1.059 | 1.025 | -3,2% |
| Autres revenus nets | 338 | 253 | -25,2% |
| Produit bancaire | 2.823 | 2.691 | -4,7% |
| Frais de personnel | 665 | 678 | +2,0% |
| Autres frais généraux | 545 | 585 | +7,4% |
| Frais généraux | 1.210 | 1.264 | +4,4% |
| Résultat avant provisions | 1.613 | 1.427 | -11,5% |

¹ Y compris dividendes perçus sur les filiales

■ PUBLICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2011 DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER (CSSF)

Communiqué de presse 12/18 du 4 mai 2012

Au cours d'une année marquée par les problèmes des finances publiques et de la gouvernance de l'espace euro et par les relents de la crise financière, la place financière du Luxembourg a continué à offrir un environnement stable et à inspirer confiance tant aux acteurs financiers qu'aux investisseurs et épargnants. Dans un contexte difficile, le secteur bancaire et l'industrie des fonds d'investissement sont parvenus à maintenir constante la somme des avoirs confiés à leur gestion et à réaliser des résultats de fin d'année satisfaisants. Ces résultats témoignent aussi d'une transition réussie du secteur financier, et notamment bancaire, vers une approche *onshore* et d'une plus grande diversification de la place qui lui permet de saisir des opportunités de développement, entre autres au niveau de l'utilisation des nouvelles technologies en matière de services financiers et de paiements.

Les tendances en 2011 au niveau des différents segments de la place financière peuvent se résumer comme suit.

Volet international du travail de surveillance

L'harmonisation des réglementations existantes reste un objectif prioritaire au niveau international, notamment en matière de gestion et de couverture des risques. Par ailleurs, l'activité des nouvelles autorités de surveillance européennes EBA, ESMA et EIOPA et le fonctionnement des collèges de superviseurs pour les groupes bancaires transfrontaliers ont intensifié la coopération entre autorités de surveillance nationales et amplifié la dimension européenne et internationale de la surveillance prudentielle.

143 établissements de crédit

Somme des bilans : EUR 794,0 milliards

Résultat net : EUR 2.828 millions

Le nombre des banques a diminué de quatre unités pour s'établir à 143 au 31 décembre 2011. Trois banques ont commencé leurs activités en cours d'année tandis que trois banques ont fusionné avec d'autres banques de la place et trois banques ont arrêté leurs activités. Une banque s'est transformée en établissement de monnaie électronique.

La somme de bilan agrégée s'est élevée à EUR 794,0 milliards fin 2011, soit une progression de 4,2% par rapport à 2010. La majeure partie de cette hausse s'explique par l'établissement ou le renforcement de centres de compétences spécifiques que plusieurs banques entretiennent au Luxembourg pour le compte de leur groupe. Pour 40% des banques de la place, la somme de bilan a néanmoins diminué sur un an, ceci notamment dans un contexte de restructuration d'activités en réponse à la crise financière.

Le résultat net dégagé en 2011 par le secteur bancaire luxembourgeois s'est établi à EUR 2.828 millions (-25,9%). Ce recul considérable est cependant à nuancer. En effet, dans un contexte économique et financier difficile, les banques luxembourgeoises ont réussi à accroître leurs revenus opérationnels récurrents. Néanmoins, en dépit de la progression de la marge sur intérêts et du revenu net de commissions, le produit bancaire a baissé notamment en raison d'un effet extraordinaire, à savoir les corrections de valeur concomitantes à la participation du secteur bancaire à la restructuration de la dette hellénique. Il est également important de mentionner que 46% des banques ont terminé l'exercice avec un résultat net en hausse par rapport à l'année précédente.

322 PSF (116 entreprises d'investissement, 118 PSF spécialisés, 88 PSF de support)

Somme des bilans : EUR 12,96 milliards

Résultat net : EUR 693,6 millions

Avec 38 nouvelles entités agréées en cours d'année, contre dix-sept abandons de statut, le secteur des PSF continue à attirer les promoteurs. L'évolution nette en nombre est positive pour les entreprises d'investissement, les PSF spécialisés et les PSF de support, ces derniers bénéficiant de l'augmentation la plus prononcée.

La somme de bilan agrégée des PSF a atteint EUR 12,96 milliards au 31 décembre 2011 contre EUR 11,42 milliards fin 2010. Cette hausse de 13,46% s'explique majoritairement par l'essor du volume d'activités d'un professionnel effectuant du prêt de titres nouvellement agréé en 2011 et par la croissance considérable de la somme de bilan d'une entreprise d'investissement agréée en 2010. À noter que les PSF de support ont connu une légère contraction de leur somme des bilans agrégée au cours de l'année 2011 alors que la tendance a été à la hausse pour les sommes des bilans agrégées tant des entreprises d'investissement que des PSF spécialisés.

Les résultats nets des PSF ont considérablement baissé (-54,34%). Cette évolution cache cependant certaines disparités entre les différentes catégories de PSF : les résultats nets agrégés des entreprises d'investissement ont diminué de 17,9% et ceux des PSF de support ont même légèrement augmenté (+5,2%). L'évolution négative des résultats des PSF spécialisés est attribuable à un acteur de taille importante et ne reflète donc pas une tendance générale constatée pour cette catégorie de PSF.

4 établissements de paiement

1 établissement de monnaie électronique

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 10 novembre 2009 qui a introduit un nouveau statut d'institution financière pouvant exercer l'activité de services de paiement, trois établissements de paiement de droit luxembourgeois et une succursale d'un établissement de paiement allemand se sont établis au Luxembourg.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi afférente du 20 mai 2011, les établissements de monnaie électronique ne sont plus assimilés à des établissements de crédit, mais sont considérés comme une catégorie à part d'acteurs du secteur financier. Un établissement de monnaie électronique est inscrit sur la liste officielle au 31 décembre 2011.

3.845 OPC

13.294 unités

Patrimoine global : EUR 2.096,5 milliards

179 sociétés de gestion

En 2011, le secteur des OPC a connu une diminution des actifs nets gérés de 4,7% qui provient surtout de l'impact négatif des performances des principaux marchés financiers. Avec EUR 5,3 milliards, l'investissement net en capital dans les OPC luxembourgeois est resté positif en 2011, mais n'a pas réussi à renouer avec l'afflux de capital nouveau observé en 2010.

Le nombre des OPC a augmenté de 4,9% en cours d'année. Cette progression résulte en grande partie de l'essor continu des fonds d'investissement spécialisés qui représentent 35,8% des OPC en termes de nombre (en termes d'actifs gérés, leur part s'élève à 11,4%). En tenant compte des OPC à compartiments multiples, un total de 13.294 unités économiques était en activité au 31 décembre 2011 ce qui constitue un nouveau record.

Avec 179 entités en activité, le nombre des sociétés de gestion agréées conformément au chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux OPC est resté stable. Les onze nouveaux agréments ont été contrebalancés par onze retraits qui s'inscrivent dans une logique de restructuration ou de rationalisation des structures luxembourgeoises initiée par les promoteurs.

276 SICAR

Somme des bilans : EUR 30,6 milliards

Le nombre des sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR) a continué à grimper avec 43 nouveaux agréments contre quatorze retraits en cours d'année. La majorité des initiateurs des SICAR sont d'origine française, suivis de ceux originaires de Suisse, d'Allemagne et du Luxembourg. En ce qui concerne la politique d'investissement, les SICAR ont une préférence pour le *private equity*.

28 organismes de titrisation agréés

Le développement lent, mais continu de l'activité de titrisation, du moins quant à son volet agréé et surveillé, se poursuit avec trois nouveaux organismes de titrisation agréés en 2011.

15 fonds de pension

Le secteur des fonds de pension a stagné en 2011, aucun nouveau fonds de pension n'ayant été agréé en cours d'année.

Emploi total dans les établissements surveillés : 43.428 personnes

(dont banques : 26.695 personnes, PSF : 14.217 personnes, sociétés de gestion : 2.516 personnes)

L'effectif total du secteur financier a progressé de 1,6%, soit de 676 personnes. La situation est cependant divergente selon les catégories d'acteurs de la place.

Après deux années de baisses consécutives, l'emploi dans le secteur bancaire a augmenté de 1,7% au cours de l'année 2011. Néanmoins, cette croissance ne correspond aucunement à une création nette d'emplois dans le secteur financier pris dans son ensemble. En effet, l'emploi bancaire a baissé tout au long de l'année 2011, à l'exception du troisième trimestre où la reprise d'un PSF spécialisé par une banque a fait grimper l'effectif bancaire. Cette reprise n'a pas d'impact sur le nombre de postes dans le secteur financier dans son ensemble, mais en modifie uniquement la répartition en diminuant l'emploi PSF au profit de l'emploi bancaire. Sans l'effet en question, l'emploi du secteur bancaire serait resté quasiment inchangé sur un an.

Le nombre d'emplois au niveau des PSF a augmenté légèrement (+0,4%). L'évolution positive au niveau des entreprises d'investissement (+2,2%) et des PSF de support (+5,2%) a été contrecarrée par le recul de l'effectif des PSF spécialisés suite au transfert du personnel d'un PSF spécialisé vers le secteur bancaire (voir ci-dessus). À noter par ailleurs qu'il faut veiller à ne pas assimiler la croissance de l'emploi au niveau des PSF de support à une création de postes de même envergure. En effet, une bonne partie de la hausse est due à des PSF de support nouvellement agréés en 2011, mais qui sont des sociétés qui étaient déjà actives auparavant. Le personnel existant de ces sociétés est repris, à partir de l'octroi de l'agrément, dans les statistiques relatives aux PSF de support.

L'effectif des sociétés de gestion a augmenté en 2011 (+7,6%).

1.446 prospectus, prospectus de base et autres documents approuvés 678 émetteurs surveillés 1,1 millions de déclarations de transactions sur actifs financiers

Le nombre de dossiers introduits au Luxembourg pour l'approbation de prospectus à publier en cas d'offre au public ou d'admission à un marché réglementé a légèrement augmenté par rapport à 2010 (+4,03%).

La CSSF exerce la surveillance des émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé et qui ont le Luxembourg comme État membre d'origine pour les besoins de la loi Transparence. Leur nombre atteint 678, dont 248 émetteurs luxembourgeois. La surveillance se traduit par un suivi général des informations réglementées à publier par les émetteurs et par l'*enforcement* de l'information financière, c'est-à-dire le contrôle de la conformité de l'information financière au cadre pertinent de présentation des informations, à savoir les référentiels comptables applicables.

En matière de surveillance des marchés et des opérateurs de marché, la CSSF a reçu en 2011 environ 1,1 millions de déclarations de transactions sur actifs financiers qui permettent d'observer les tendances sur les marchés et de détecter d'éventuelles infractions. Dans le cadre de la loi relative aux abus de marché, la CSSF a ouvert six enquêtes en matière de délits d'initiés et/ou de manipulation de cours et a traité 61 requêtes initiées par des autorités étrangères.

Supervision publique de la profession de l'audit

La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 31 décembre 2011, 65 cabinets de révision agréés et 224 réviseurs d'entreprises agréés. S'y ajoutent 53 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers dûment enregistrés en application de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

Les réviseurs d'entreprises agréés et les cabinets de révision agréés sont soumis, pour les missions qu'ils effectuent dans les domaines du contrôle légal des comptes et des autres missions qui leur sont confiées par la loi à titre exclusif, à un examen d'assurance qualité organisé selon des modalités définies par la CSSF en tant qu'autorité de supervision.

443 réclamations de la clientèle

En vertu de sa compétence spécifique de médiateur en matière de traitement des réclamations de clients, la CSSF a reçu 443 réclamations au cours de l'année passée. La majorité des réclamations a porté sur les activités bancaires liées au commerce électronique (*e-banking*). Les réclamations liées à la gestion de fortunes (*private banking*) ont également constitué une part non négligeable des dossiers traités par la CSSF.

406 agents

Frais de fonctionnement de la CSSF en 2011 : EUR 46,1 millions

L'année 2011 a été marquée par le renforcement continu du personnel de la CSSF (+44 agents) afin de faire face à la charge de travail croissante découlant notamment de l'introduction de nouvelles exigences prudentielles, de la coopération entre autorités de surveillance, de la participation active aux travaux des instances internationales et, en général, de l'augmentation des volumes et de la complexité des produits financiers. S'y ajoutent encore les nombreux contrôles sur place qui s'imposent comme un pilier important de la surveillance prudentielle exercée par la CSSF.

Le rapport d'activités 2011 peut être obtenu gratuitement auprès de la CSSF, L-2991 Luxembourg, e-mail : direction@cssf.lu, sur simple demande. Il peut également être consulté et téléchargé sur le site Internet www.cssf.lu. Une version anglaise du rapport sera publiée sur le site Internet au cours du mois de juillet 2012.

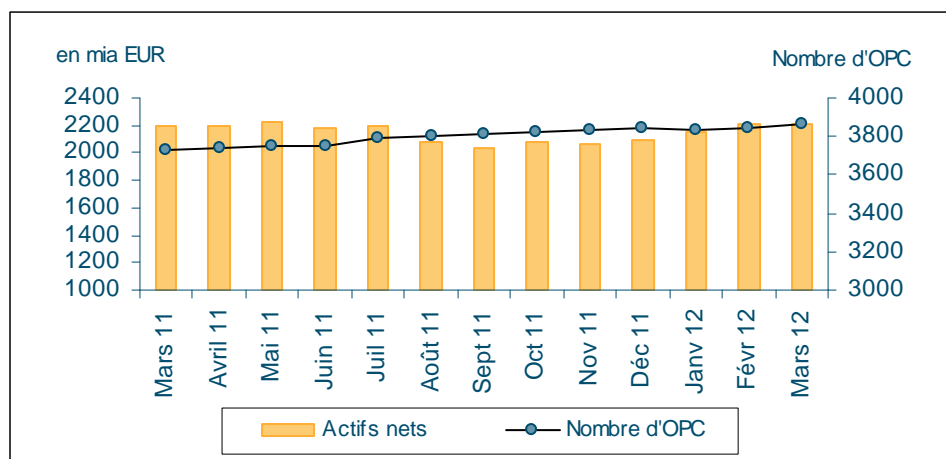
■ SITUATION GLOBALE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS DE MARS 2012

Communiqué de presse 12/17 du 2 mai 2012

I. Situation globale

Au 31 mars 2012, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 2.217,206 milliards contre EUR 2.203,159 milliards au 29 février 2012, soit une augmentation de 0,64% sur un mois. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en augmentation de 1,20%.

En somme, l'industrie des OPC luxembourgeois a enregistré au mois de mars une variation positive se chiffrant à EUR 14,047 milliards. Cette augmentation représente le solde des émissions nettes positives à concurrence d'EUR 18,102 milliards (+0,82%) et de l'évolution défavorable des marchés financiers à concurrence d'EUR -4,055 milliards (-0,18%).



Le nombre des organismes de placement collectif (OPC) et des fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.866 par rapport à 3.847 le mois précédent. 2.441 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 11.918 compartiments. En y ajoutant les 1.425 entités à structure classique, au total 13.343 entités sont actives sur la place financière.

Concernant l'investissement net en capital et l'impact des marchés financiers sur les OPC luxembourgeois, les faits suivants sont à relever pour le mois de mars :

Les différentes catégories d'OPC à actions se sont développées différemment sur le mois écoulé, comme l'illustre le tableau ci-après, un mouvement de consolidation ayant pu être observé sur tous les marchés d'actions en fin de mois. Ainsi les catégories d'OPC à actions européennes, américaines et japonaises ont enregistré de légers gains de cours tandis que toutes les autres catégories d'OPC à actions ont dû afficher de légères pertes de cours. Des anticipations positives quant à la conjoncture économique mondiale accompagnées cependant d'une remontée des incertitudes chez les investisseurs face aux déséquilibres structurels résultant des interventions massives des banques centrales et des déficits budgétaires élevés dans de nombreux pays industrialisés étaient à la base de ce mouvement de consolidation des marchés d'actions.

En somme, les OPC à actions ont affiché des rachats nets.

Evolution des OPC à actions au mois de mars 2012*

| | Variation de marché | Emissions nettes |
|-------------------------|---------------------|------------------|
| Actions marché global | -0,79% | 0,92% |
| Actions européennes | 0,33% | -0,06% |
| Actions américaines | 3,20% | 0,04% |
| Actions japonaises | 1,12% | 0,89% |
| Actions Europe de l'Est | -2,84% | -0,52% |
| Actions Asie | -2,84% | -0,21% |
| Actions Amérique latine | -3,14% | -1,79% |
| Actions autres | -1,35% | 0,61% |

* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

La catégorie d'OPC à obligations libellées en EUR a enregistré de légers gains de cours. Sur le marché des obligations d'Etat européennes, les obligations d'Etats à haute notation ont subi un léger fléchissement des rendements tandis que les primes de risque des obligations d'Etats à faible notation ont augmenté. Une demande élevée de la part des investisseurs s'accompagnant d'une réduction des primes de risque a fait augmenter les cours pour les obligations d'émetteurs privés.

La catégorie d'OPC à obligations libellées en USD a réalisé des pertes de cours. Aux Etats-Unis, pour le mois sous revue, on a pu observer en moyenne une augmentation des rendements résultant d'indicateurs conjoncturels plus encourageants. Le discours du chef de la Federal Reserve Bank, relevant quelques incertitudes sur la conjoncture économique ainsi qu'un taux d'inflation faible aux Etats-Unis, a cependant compensé en partie cette remontée des rendements des obligations libellées en USD en fin de mois.

Les obligations de marchés émergents ont enregistré des gains de cours suite à une demande élevée pour ces obligations s'accompagnant d'une réduction des primes de risque. Cependant, en raison de la dépréciation de la plupart des devises des marchés émergents par rapport à l'EUR, la catégorie d'OPC à obligations de pays émergents a en somme réalisé de légères pertes de cours.

En somme, les catégories d'OPC à revenu fixe ont affiché un investissement net en capital positif.

Evolution des OPC à revenu fixe au mois de mars 2012*

| | Variation de marché | Emissions nettes |
|--------------------------------|---------------------|------------------|
| Marché monétaire en EUR | 0,03% | -2,12% |
| Marché monétaire en USD | 0,66% | 0,92% |
| Marché monétaire marché global | 0,02% | 2,23% |
| Obligations libellées en EUR | 0,10% | 1,08% |
| Obligations libellées en USD | -0,36% | 0,62% |
| Obligations marché global | -0,16% | 1,63% |
| Obligations marchés émergents | -0,24% | 2,95% |
| Obligations High Yield | 0,08% | 2,93% |
| Autres | 0,20% | 1,02% |

* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

L'évolution des actifs nets des OPC luxembourgeois à valeurs mobilières diversifiées et des fonds de fonds est illustrée dans le tableau suivant:

OPC diversifiés et Fonds de Fonds au mois de mars 2012*

| | Variation de marché | Emissions nettes |
|-----------------|---------------------|------------------|
| OPC diversifiés | -0,13% | 0,67% |
| Fonds de Fonds | 0,11% | 1,19% |

* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

II. Ventilation du nombre et des avoirs nets des OPC selon les parties I et II de la loi de 2002 et 2010 respectivement et les FIS

| | OPC PARTIE I | | OPC PARTIE II | | FIS | | TOTAL | |
|------------|--------------|---------------------------|---------------|---------------------------|--------|---------------------------|--------|---------------------------|
| | NOMBRE | AVOIRS NETS (en mia €) | NOMBRE | AVOIRS NETS (en mia €) | NOMBRE | AVOIRS NETS (en mia €) | NOMBRE | AVOIRS NETS (en mia €) |
| 31/12/2007 | 1 653 | 1 646,341 € | 643 | 295,939 € | 572 | 117,115 € | 2 868 | 2 059,395 € |
| 31/01/2008 | 1 662 | 1 539,494 € | 653 | 293,197 € | 617 | 118,450 € | 2 932 | 1 951,141 € |
| 29/02/2008 | 1 680 | 1 543,385 € | 654 | 296,900 € | 638 | 122,560 € | 2 972 | 1 962,845 € |
| 31/03/2008 | 1 700 | 1 480,352 € | 663 | 292,614 € | 649 | 122,479 € | 3 012 | 1 895,445 € |
| 30/04/2008 | 1 733 | 1 541,312 € | 675 | 296,483 € | 675 | 126,281 € | 3 083 | 1 964,076 € |
| 31/05/2008 | 1 736 | 1 566,198 € | 678 | 303,800 € | 691 | 126,961 € | 3 105 | 1 996,959 € |
| 30/06/2008 | 1 755 | 1 480,895 € | 682 | 292,539 € | 716 | 128,658 € | 3 153 | 1 902,092 € |
| 31/07/2008 | 1 784 | 1 471,973 € | 688 | 292,279 € | 748 | 132,105 € | 3 220 | 1 896,357 € |
| 31/08/2008 | 1 817 | 1 487,918 € | 695 | 293,025 € | 772 | 137,050 € | 3 284 | 1 917,993 € |
| 30/09/2008 | 1 827 | 1 375,104 € | 699 | 285,360 € | 796 | 136,232 € | 3 322 | 1 796,696 € |
| 31/10/2008 | 1 845 | 1 243,344 € | 701 | 270,891 € | 805 | 132,793 € | 3 351 | 1 647,028 € |
| 30/11/2008 | 1 840 | 1 206,535 € | 709 | 265,744 € | 815 | 131,958 € | 3 364 | 1 604,237 € |
| 31/12/2008 | 1 826 | 1 169,389 € | 708 | 259,809 € | 837 | 130,455 € | 3 371 | 1 559,653 € |
| 31/01/2009 | 1 837 | 1 183,116 € | 710 | 252,878 € | 851 | 135,540 € | 3 398 | 1 571,534 € |
| 28/02/2009 | 1 838 | 1 149,100 € | 709 | 246,367 € | 855 | 134,824 € | 3 402 | 1 530,291 € |
| 31/03/2009 | 1 840 | 1 154,891 € | 698 | 240,229 € | 858 | 131,443 € | 3 396 | 1 526,563 € |
| 30/04/2009 | 1 847 | 1 213,147 € | 697 | 240,906 € | 871 | 138,879 € | 3 415 | 1 592,932 € |
| 31/05/2009 | 1 849 | 1 243,508 € | 693 | 235,626 € | 883 | 140,135 € | 3 425 | 1 619,269 € |
| 30/06/2009 | 1 846 | 1 255,762 € | 691 | 232,770 € | 898 | 142,724 € | 3 435 | 1 631,256 € |
| 31/07/2009 | 1 848 | 1 327,841 € | 684 | 234,610 € | 906 | 143,579 € | 3 438 | 1 706,030 € |
| 31/08/2009 | 1 851 | 1 360,316 € | 678 | 232,282 € | 920 | 146,819 € | 3 449 | 1 739,417 € |
| 30/09/2009 | 1 849 | 1 394,016 € | 670 | 229,669 € | 938 | 150,149 € | 3 457 | 1 773,834 € |
| 31/10/2009 | 1 844 | 1 399,816 € | 664 | 227,254 € | 946 | 150,458 € | 3 454 | 1 777,528 € |
| 30/11/2009 | 1 858 | 1 415,274 € | 651 | 221,603 € | 964 | 152,033 € | 3 473 | 1 788,910 € |
| 31/12/2009 | 1 843 | 1 465,743 € | 649 | 221,203 € | 971 | 154,047 € | 3 463 | 1 840,993 € |
| 31/01/2010 | 1 842 | 1 477,013 € | 649 | 220,250 € | 989 | 163,425 € | 3 480 | 1 860,688 € |
| 28/02/2010 | 1 843 | 1 511,384 € | 646 | 221,532 € | 1 009 | 165,018 € | 3 498 | 1 897,934 € |
| 31/03/2010 | 1 847 | 1 584,238 € | 643 | 226,268 € | 1 026 | 170,032 € | 3 516 | 1 980,538 € |
| 30/04/2010 | 1 842 | 1 611,938 € | 640 | 227,551 € | 1 039 | 173,398 € | 3 521 | 2 012,887 € |
| 31/05/2010 | 1 846 | 1 589,202 € | 637 | 225,773 € | 1 059 | 177,438 € | 3 542 | 1 992,413 € |
| 30/06/2010 | 1 843 | 1 600,977 € | 636 | 224,773 € | 1 071 | 184,887 € | 3 550 | 2 010,637 € |
| 31/07/2010 | 1 849 | 1 610,800 € | 638 | 222,244 € | 1 095 | 186,179 € | 3 582 | 2 019,223 € |
| 31/08/2010 | 1 855 | 1 653,112 € | 637 | 223,081 € | 1 122 | 192,797 € | 3 614 | 2 068,990 € |
| 30/09/2010 | 1 858 | 1 667,806 € | 631 | 220,834 € | 1 144 | 195,100 € | 3 633 | 2 083,740 € |
| 31/10/2010 | 1 854 | 1 688,755 € | 630 | 219,558 € | 1 161 | 199,262 € | 3 645 | 2 107,575 € |
| 30/11/2010 | 1 851 | 1 733,602 € | 629 | 219,956 € | 1 176 | 207,314 € | 3 656 | 2 160,872 € |
| 31/12/2010 | 1 846 | 1 762,666 € | 629 | 222,178 € | 1 192 | 214,150 € | 3 667 | 2 198,994 € |
| 31/01/2011 | 1 847 | 1 748,015 € | 626 | 220,255 € | 1 211 | 215,757 € | 3 684 | 2 184,027 € |
| 28/02/2011 | 1 857 | 1 770,049 € | 620 | 220,032 € | 1 228 | 218,117 € | 3 705 | 2 208,198 € |
| 31/03/2011 | 1 858 | 1 755,924 € | 622 | 216,151 € | 1 244 | 218,821 € | 3 724 | 2 190,896 € |

| | | | | | | | | |
|------------|-------|-------------|-----|-----------|-------|-----------|-------|-------------|
| 30/04/2011 | 1 858 | 1 759,531 € | 624 | 213,823 € | 1 254 | 222,054 € | 3 736 | 2 195,408 € |
| 31/05/2011 | 1 864 | 1 782,367 € | 619 | 211,981 € | 1 266 | 224,860 € | 3 749 | 2 219,208 € |
| 30/06/2011 | 1 864 | 1 750,292 € | 616 | 210,172 € | 1 269 | 224,535 € | 3 749 | 2 184,999 € |
| 31/07/2011 | 1 861 | 1 752,281 € | 629 | 210,582 € | 1 305 | 226,802 € | 3 795 | 2 189,665 € |
| 31/08/2011 | 1 860 | 1 652,805 € | 627 | 204,518 € | 1 312 | 228,618 € | 3 799 | 2 085,941 € |
| 30/09/2011 | 1 858 | 1 600,158 € | 618 | 201,939 € | 1 340 | 229,980 € | 3 816 | 2 032,077 € |
| 31/10/2011 | 1 856 | 1 635,157 € | 611 | 203,545 € | 1 352 | 233,235 € | 3 819 | 2 071,937 € |
| 30/11/2011 | 1 862 | 1 623,445 € | 605 | 200,459 € | 1 366 | 235,515 € | 3 833 | 2 059,419 € |
| 31/12/2011 | 1 870 | 1 655,509 € | 601 | 201,671 € | 1 374 | 239,332 € | 3 845 | 2 096,512 € |
| 31/01/2012 | 1 856 | 1 709,460 € | 594 | 202,915 € | 1 387 | 244,706 € | 3 837 | 2 157,081 € |
| 29/02/2012 | 1 854 | 1 750,218 € | 591 | 203,540 € | 1 402 | 249,401 € | 3 847 | 2 203,159 € |
| 31/03/2012 | 1 860 | 1 762,166 € | 587 | 202,875 € | 1 419 | 252,165 € | 3 866 | 2 217,206 € |

■ FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES : ENTREE EN VIGUEUR DE LA LOI DU 26 MARS 2012 ET INFORMATIONS A FOURNIR A LA CSSF

Communiqué de presse 12/16 du 20 avril 2012

La loi du 26 mars 2012 portant modification de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (ci-après « FIS ») est entrée en vigueur le 1er avril 2012.

Cette loi précise que les modalités d'application des paragraphes (1) et (2) de l'article 42bis qui est ajouté dans le texte de la loi du 13 février 2007 sont arrêtées par voie de règlement à prendre par la CSSF. Ces paragraphes concernent respectivement la mise en œuvre de systèmes appropriés de gestion des risques et les risques de conflits d'intérêts.

Dans ce contexte et dans l'attente de précisions supplémentaires qui seront apportées dans le règlement en question, la CSSF souhaite déjà communiquer certains éléments qu'elle requiert de la part des fonds d'investissement spécialisés. Les éléments qui suivent sont donc à communiquer à la CSSF, soit immédiatement lors de l'introduction d'un dossier relatif à un fonds d'investissement spécialisé créé après le 1^{er} avril 2012, soit au plus tard pour le 30 juin 2012 (par voie électronique à l'adresse opc@cssf.lu) pour les fonds d'investissement spécialisés créés avant le 1er avril 2012.

A ce titre, les FIS doivent tout d'abord produire à l'attention de la CSSF une description succincte des systèmes de gestion des risques mis en place en considération du principe de proportionnalité afin d'identifier, de mesurer, de gérer et de contrôler de manière appropriée tous les risques matériels auxquels le fonds, respectivement ses compartiments, sont ou pourraient être exposés.

Cette description doit couvrir entre autres des éléments (liste non exhaustive) comme la fonction de gestion des risques (incluant les attributions de responsabilités), son indépendance ou encore les mesures de protection spécifiques mises en place contre les conflits d'intérêts permettant in fine l'exécution indépendante des activités de gestion des risques ou encore les procédures, processus et méthodes visant à mesurer et à gérer de façon appropriée les risques découlant des stratégies d'investissement et du profil de risque du fonds (respectivement des compartiments).

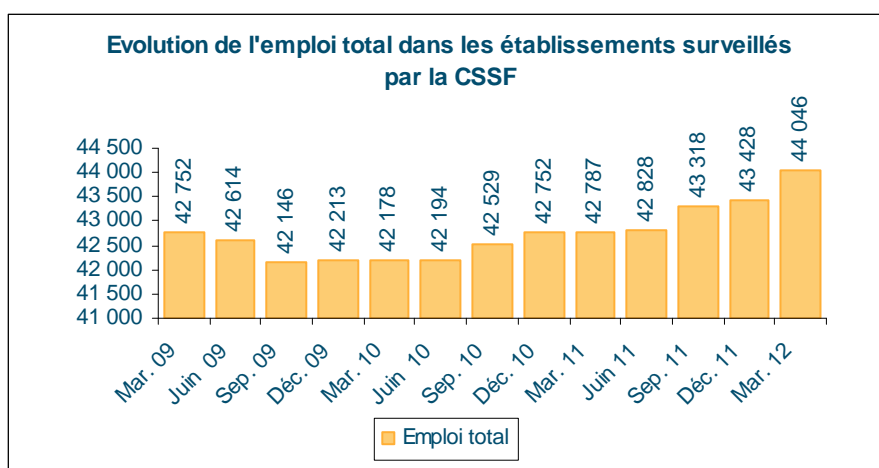
Ensuite, les FIS doivent fournir à la CSSF une description succincte de la politique adoptée ainsi que des mesures concrètes prises afin de se mettre en conformité avec le second paragraphe de l'article 42bis de la loi du 13 février 2007 qui traite de la gestion d'éventuels conflits d'intérêts.

L'envoi à la CSSF des informations telles que reprises ci-avant doit être précédé d'une validation par les dirigeants du FIS.

STATISTIQUES

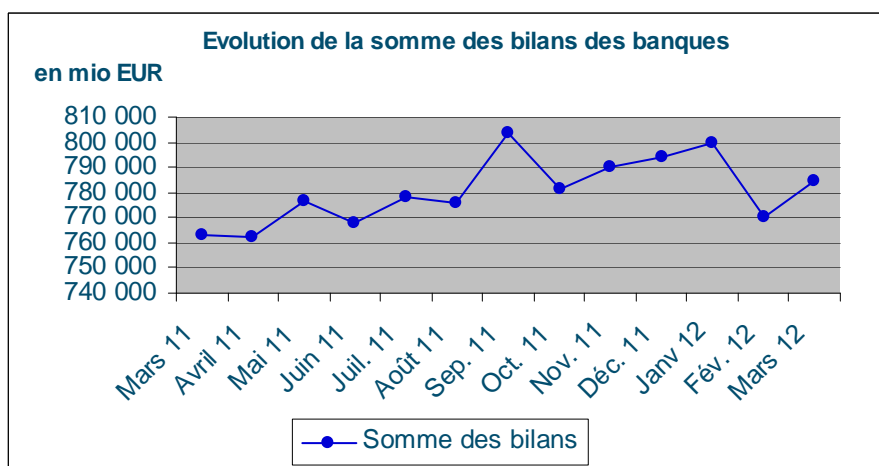
■ EMPLOI

Evolution de l'emploi total dans les établissements surveillés par la CSSF



■ BANQUES

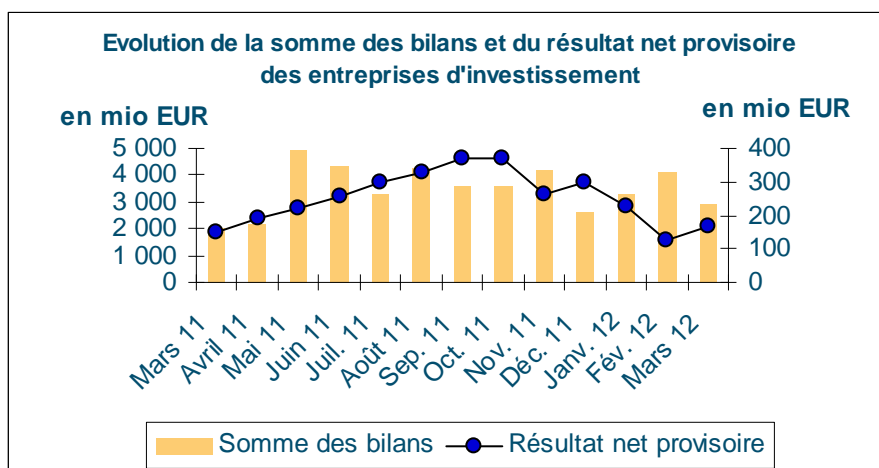
Somme des bilans des banques au 31 mars 2012 en hausse



La somme des bilans augmente de 1,85 % sur un mois et de 2,87 % sur un an.

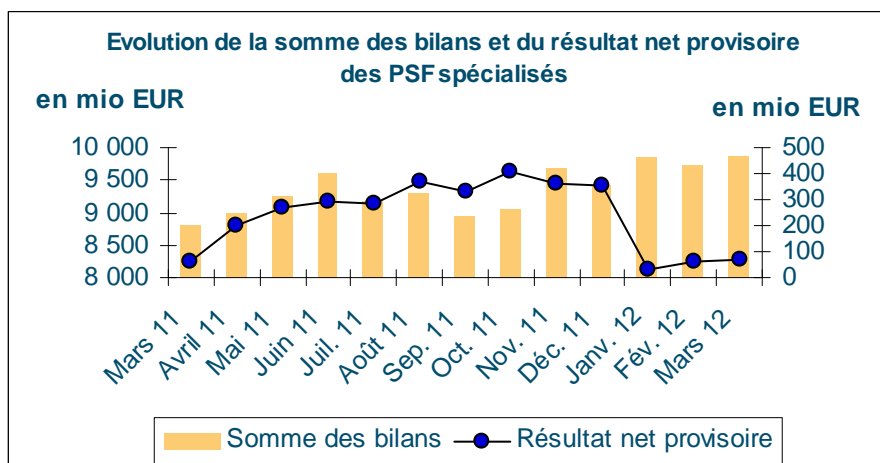
■ ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

Somme des bilans des entreprises d'investissement au 31 mars 2012 en baisse



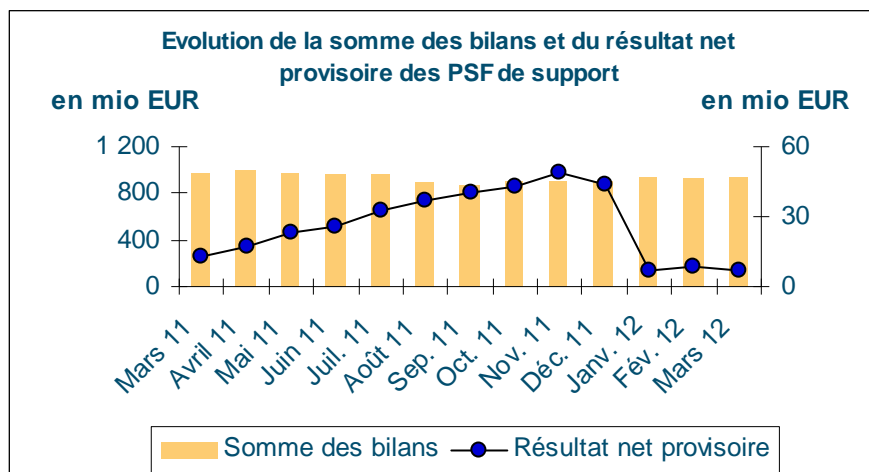
■ PSF SPECIALISES

Somme des bilans des PSF spécialisés au 31 mars 2012 en hausse



■ PSF DE SUPPORT

Somme des bilans des PSF de support au 31 mars 2012 en hausse



■ FONDS DE PENSION, SICAR ET ORGANISMES DE TITRISATION AGREES

Au 11 mai 2012, 15 fonds de pension sous forme de société d'épargne pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) sont inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

A la même date, 14 professionnels sont agréés pour exercer l'activité de gestionnaire de passif pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005.

Au 11 mai 2012 le nombre des SICAR inscrites sur la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) s'élève à 275 unités.

Le nombre des organismes de titrisation agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'élève à 30 unités au 11 mai 2012.

■ SUPERVISION PUBLIQUE DE LA PROFESSION DE L'AUDIT

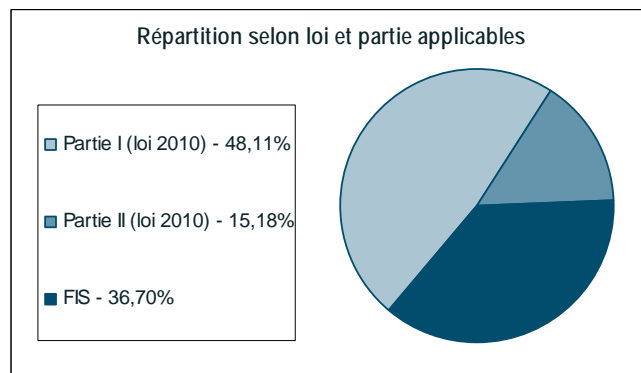
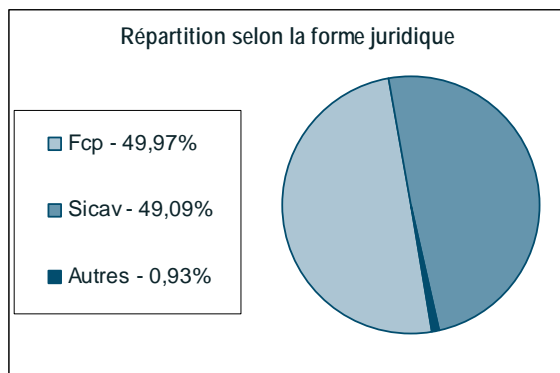
La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 30 avril 2012, 66 cabinets de révision agréés et 223 réviseurs d'entreprises agréés. S'y ajoutent 51 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers dûment enregistrés en application de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

■ STATISTIQUES OPC

Statistiques trimestrielles sur l'industrie des organismes de placement collectif Situation au 31 mars 2012

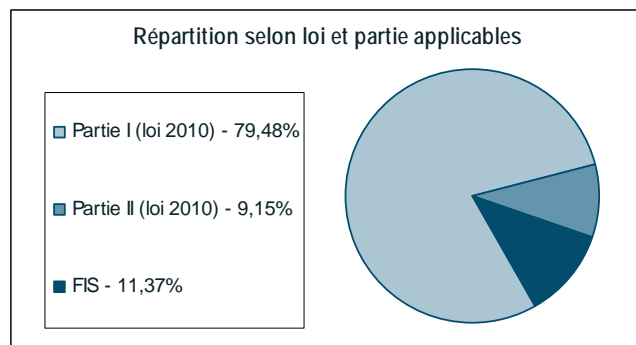
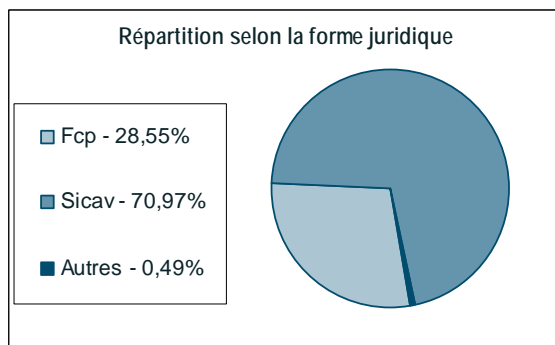
En plus des statistiques mensuelles, la lettre d'information reprend tous les trois mois des informations plus détaillées sur le secteur des fonds d'investissement, notamment en ce qui concerne l'origine des promoteurs et la politique d'investissement des OPC.

■ NOMBRE D'OPC



| Loi, partie \ forme juridique | FCP | SICAV | Autres | Total |
|-------------------------------|--------------|--------------|-----------|--------------|
| Partie I (loi 2010) | 1 127 | 733 | 0 | 1 860 |
| Partie II (loi 2010) | 286 | 295 | 6 | 587 |
| FIS | 519 | 870 | 30 | 1 419 |
| TOTAL | 1 932 | 1 898 | 36 | 3 866 |

■ ACTIFS NETS DES OPC

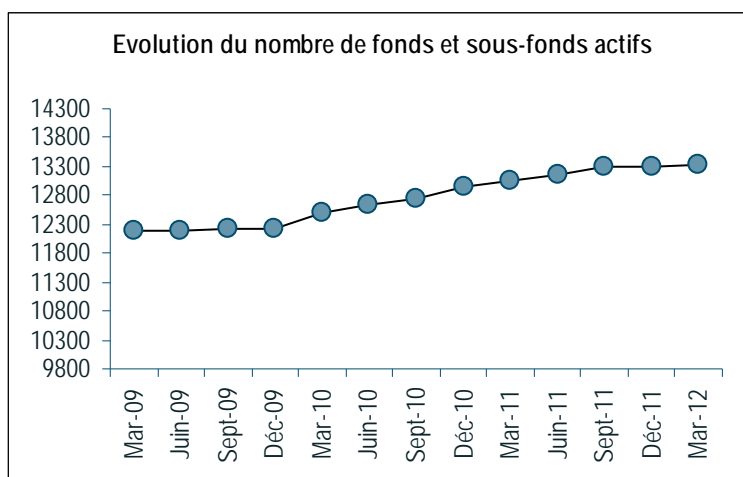


| Loi, partie \ forme juridique (en mia EUR) | FCP | SICAV | Autres | Total |
|---|----------------|------------------|---------------|------------------|
| Partie I (loi 2010) | 445,077 | 1 317,089 | 0,000 | 1 762,166 |
| Partie II (loi 2010) | 79,999 | 121,892 | 0,984 | 202,875 |
| FIS | 107,909 | 134,472 | 9,784 | 252,165 |
| TOTAL | 632,985 | 1 573,453 | 10,768 | 2 217,206 |

■ ORIGINE DES PROMOTEURS DES OPC LUXEMBOURGEOIS

| | Actifs nets (en mia EUR) | En % |
|-----------------|-----------------------------|-------------|
| Etats-Unis | 527,653 | 23,8% |
| Allemagne | 362,412 | 16,3% |
| Suisse | 334,011 | 15,1% |
| Grande-Bretagne | 293,755 | 13,2% |
| Italie | 173,839 | 7,8% |
| France | 163,075 | 7,4% |
| Belgique | 118,399 | 5,3% |
| Pays-Bas | 46,217 | 2,1% |
| Luxembourg | 43,307 | 2,0% |
| Suède | 36,657 | 1,7% |
| Autres | 117,881 | 5,3% |
| TOTAL | 2 217,206 | 100% |

■ EVOLUTION DU NOMBRE D'UNITES



■ POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DES OPC LUXEMBOURGEOIS

| | Actifs nets (en mia EUR) |
|----------------------------|-----------------------------|
| VM à revenu fixe (*) | 953,675 |
| VM à revenu variable (**) | 631,477 |
| VM diversifiées (***) | 415,548 |
| Fund of funds (****) | 151,433 |
| Liquidités | 7,687 |
| Immobilier | 24,476 |
| Futures, options, warrants | 19,827 |
| Divers (*****) | 13,083 |
| TOTAL | 2 217,206 |

(*) dont 281,373 milliards d'euros en instruments du marché monétaire et autres titres à court terme

(**) dont 6,668 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,222 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

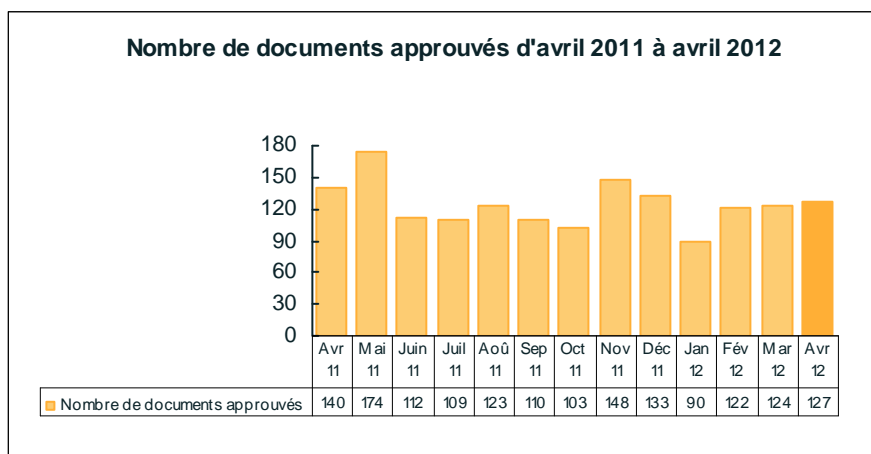
(***) dont 3,189 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,503 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

(****) dont 0,373 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,002 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

(*****) dont 0,121 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

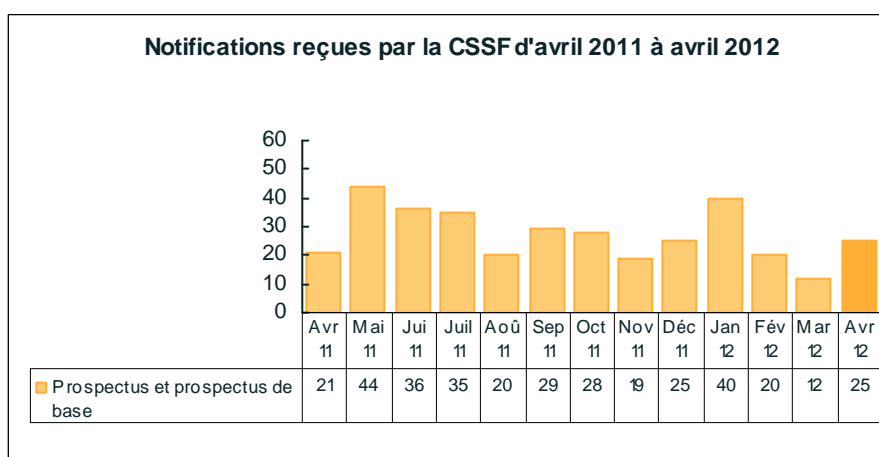
1. Approbations par la CSSF



Au cours du mois d'avril 2012, la CSSF a approuvé sur base de la loi prospectus un total de 127 documents, qui se répartissent comme suit :

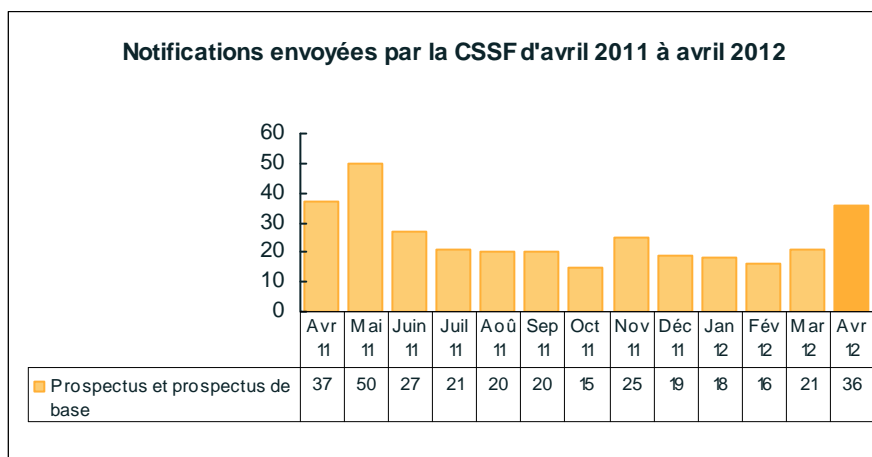
- prospectus de base : 36 (28,35 %)
- autres prospectus : 29 (22,83 %)
- documents d'enregistrement : 3 (2,36 %)
- suppléments : 59 (46,46 %)

2. Notifications reçues par la CSSF de la part des autorités compétentes d'Etats membres de l'UE



Au cours du mois d'avril 2012, la CSSF a reçu de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Union européenne 25 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base, ainsi que 156 notifications relatives à des suppléments.

3. Notifications envoyées par la CSSF vers les autorités compétentes des Etats membres de l'UE

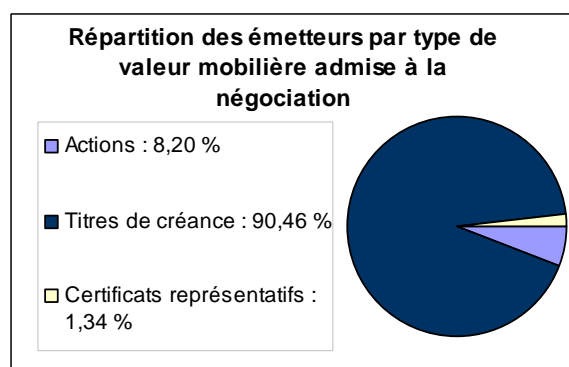
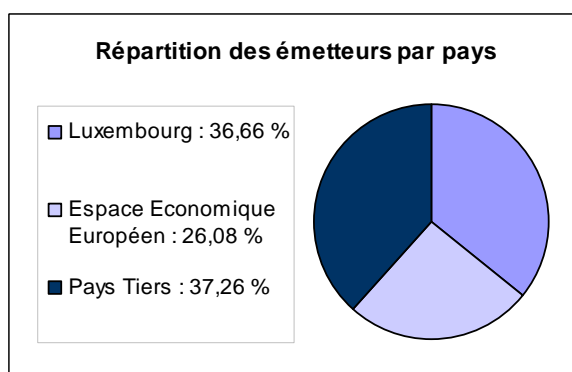


Au cours du mois d'avril 2012, la CSSF a envoyé vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Union européenne, 36 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base, ainsi que 40 notifications relatives à des suppléments*.

EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI DU 11 JANVIER 2008 RELATIVE AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE SUR LES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES (LA « LOI TRANSPARENCE »)

Depuis le 17 avril 2012, 4 émetteurs ont désigné le Luxembourg comme Etat membre d'origine pour les besoins de la Loi Transparence. Par ailleurs, 12 émetteurs ont été retirés de la liste du fait qu'ils n'entrent plus dans le champ d'application de la Loi Transparence.

Au 7 mai 2012, 671 émetteurs sont repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et sont donc soumis à la surveillance de la CSSF.



* Ces chiffres correspondent au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES BANQUES

Inscription et changement d'adresse:

SWEDBANK AB (PUBL) LUXEMBOURG BRANCH

65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

Retrait :

SWEDBANK S.A.

8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg

Changement de dénomination :

ANDBANC LUXEMBOURG S.A. a changé sa dénomination en

ANDBANK LUXEMBOURG S.A.

Changement d'adresse :

LBBW LUXEMBOURG S.A.

1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

■ LISTE DES ETABLISSEMENTS DE MONNAIE ELECTRONIQUE

Inscriptions :

MOBEY S.A.

18-20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

PAYCASH EUROPE S.A.

66, rue de Luxembourg, L-4002 Esch-sur-Alzette

■ LISTE DES PSF

Inscription :

SWEDBANK ASSET MANAGEMENT S.A.

8-10, avenue de la Gare, L-1601 Luxembourg

Statuts : conseiller en investissement, courtier en instruments financiers, commissionnaire, gérant de fortunes

Autorisation ministérielle du 18 avril 2012

Retraits :

VRS FINANCIAL PARTNERS S.A.

21, rue des Prés, L-8147 Bridel

Retrait à partir du 24 avril 2012

SOGETI PSF S.A.

36, rue de Longwy, L-8080 Bertrange
Fusion par absorption au 1 janvier 2012

Changements de dénomination :

FARAD INVESTMENT ADVISOR S.A. a changé sa dénomination en
FIA ASSET MANAGEMENT S.A.

LUXEMBOURG FINANCIAL GROUP A.G. a changé sa dénomination en
UBS LUXEMBOURG FINANCIAL GROUP AG

■ LISTE DES SOCIÉTÉS DE GESTION AGRÉÉES SUIVANT LE CHAPITRE 15 DE LA LOI DU 17 DÉCEMBRE 2010

Parmi les sociétés de gestion dont l'agrément couvre exclusivement l'activité de gestion collective au sens de l'article 101(2) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC, les changements suivants ont été opérés :

Retrait :

TETI INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT

5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Changements d'adresse :

AVIVA INVESTORS LUXEMBOURG

2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg

CONVENTUM ASSET MANAGEMENT S.A.

9, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

SEB ASSET MANAGEMENT S.A.

4, rue Peterelchen, L-2370 Howald

SEB FUND SERVICES S.A.

4, rue Peterelchen, L-2370 Howald

Parmi les sociétés de gestion dont l'agrément couvre, en plus de l'activité de gestion collective au sens de l'article 101(2), également un ou plusieurs services prévus par l'article 101(3) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC, le changement suivant a été opéré :

Changement de dénomination :

ANDBANC ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG a changé sa dénomination en
ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

■ LISTE DES SOCIÉTÉS DE GESTION AGRÉÉES SUIVANT LE CHAPITRE 16 DE LA LOI DU 17 DÉCEMBRE 2010

Inscriptions :

A CAPITAL MANAGEMENT S.A.

9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

EYNAV CAPITAL S.A.

21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

Retrait :

EUROPEAN VALUE PARTNERS S.A R.L.

534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Changements d'adresse :

AVIVA INVESTORS PROPERTIES EUROPE S.A.

2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg

AVIVA INVESTORS PROPERTIES ASIA S.A.

2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg

ESO MANAGEMENT (LUXEMBOURG) LIMITED SARL

51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

INVESCO REAL ESTATE MANAGEMENT S.A R.L.

37A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

■ LISTE DES SICAR

Changements d'adresse :

PRAX CAPITAL CHINA GROWTH FUND II, S.C.A., SICAR

6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

PRAX CAPITAL REAL ESTATE I, S.C.A., SICAR

6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

■ LISTE DES ORGANISMES DE TITRISATION

Nomination d'un liquidateur

Par jugement commercial du 11 mai 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré la dissolution et ordonné la liquidation de l'organisme de titrisation agréé luxembourgeois Lifemark S.A., ayant eu son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg. Maître Alain Rukavina, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 1 Rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (BP : 456 L-2014 Luxembourg) a été nommé liquidateur de la société.

■ LISTE DES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI TRANSPARENCE

Nouveaux émetteurs :

NOM

Centro delle Alpi RMBS S.r.l.
Civitas SPV S.r.l.
Danube Capital S.A.
Sword GROUP SE

PAYS DU SIEGE

Italie
Italie
Luxembourg
Luxembourg

Retraits :

NOM

Aardvark Investments S.A.
Argentabank Luxembourg S.A.
Brazil Synthetic Sovereign Investments (Jersey) Limited
Cars Alliance Funding PLC
First Asset Backed S.A.
Geldilux-TS-2007 S.A.
Hedged Mutual Fund Fee Trust 2005-1
Private Joint Stock Company "Kyivstar"
Rendite Finance No. 2 INC.
The Hartford Financial Services Group, INC.
Umicore Finance Luxembourg
Zarco Finance B.V.

PAYS DU SIEGE

Luxembourg
Luxembourg
Jersey
Irlande
Luxembourg
Luxembourg
États-Unis
Ukraine
Îles Caïmans
Etats-Unis
Luxembourg
Pays-Bas

■ LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits opérés pendant le mois de mars 2012

Durant le mois de référence, les trente-neuf organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été inscrits sur la liste officielle :

1) OPC partie I Loi 2010 :

- AAM, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- ABARIS CONSERVATIVE EQUITY, 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg
- AQR UCITS FUNDS, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- C-QUADRAT SMN SICAV, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- CREDIT SUISSE INDEX FUND (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- DB ADVISORY MULTIBRANDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- HSBC FIXED-TERM FUNDS, 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf
- LUXEMBURG INVEST, 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf
- MULTI CHALLENGE SICAV, 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
- RESPONSIBLE WEALTH MANAGEMENT, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- UNIGARANT: ERNEUERBARE ENERGIEN (2018), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIGARANTEXTRA: DEUTSCHLAND (2019) II, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIINSTITUTIONAL FINANCIAL BONDS 2017, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNITED INVESTORS SYNERGY, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange
- VATES, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

2) OPC partie II Loi 2010:

- PARTNERS GROUP GLOBAL INFRASTRUCTURE SICAV, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg

3) FIS:

- ALL SEASONS INVESTMENTS, 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
- ALTERNATIVE LOAN FUND SICAV-SIF, 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- DYNAMIC PLUS EQUITY FUND (LUX) SIF SICAV S.A., 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- FLIT - PTREL, SICAV-SIF S.C.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- GLOBAL SOUTH LATAM FUND, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- HEXAGONE & CIEL ACTIV FONDS (LUX) SIF SICAV S.A., 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- KRONOS VISION FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- MCP PRIVATE CAPITAL FUND I, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- MUGC/GS LATIN AMERICA USD BOND FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- MUGC/NB GNMA 30 YEAR FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- MUGC/UGA ASIAN USD BOND FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- MUGC/WA ASIAN USD BOND FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- NB U.S. INVESTMENT GRADE CORPORATE BOND FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- NEW STREET GLOBAL REAL ESTATE FUND, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
- PAVONE SICAV-FIS, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- PLOT FONDS ALTERNATIF B SIF SICAV S.A., 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- QS REP II SCA SIF, 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg
- QUEENSGATE INVESTMENTS FUND I, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- SYNTHESIS MULTI-ASSET - ARCHITECTURE SICAV-SIF, SCA, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- TECHNPRO LUX S.A., SICAV-FIS, 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg
- UNIVERSAL-INVESTMENT-2 SICAV-FIS, 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- VENTURE 1 GLOBAL EQUITY (LUXEMBOURG) SIF SICAV S.A., 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- WILDHORN SICAV SIF, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Les vingt organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été retirés de la liste officielle au cours du mois de mars 2012 :

1) OPC partie I Loi 2010 :

- 4KEYS MACRO STRATEGYSI US FONDS, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- ARTEMIS INTERNATIONAL SICAV, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- BBV-DACHFONDS, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- BBV-FONDS, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- DWS BEST GLOBAL FX SELECTION PLUS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- EAST CAPITAL ASIA FUND, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
- H & A LUX GELDMARKT-FONDS, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- TOP TRENDWERT 95SI, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- UNIGARANT: DEUTSCHLAND (2012) III, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIGARANT: DEUTSCHLAND (2012), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

2) OPC partie II Loi 2010:

- BARDUSCH & GEHRSTZ ALPHA FONDS, 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- FORTIS ALPHA STRATEGIES, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- NBG SYNESIS FUNDS SICAV, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

3) FIS :

- COLUMBUS REAL VALUE S.C.A. SICAV-FIS, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen
- ESSENTIAL RESOURCES DEBT FUND, 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- NEXT ESTATE FRENCH INCOME AND DEVELOPMENT FUND, 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
- RESH SOUTH AFRICA PROPERTY FUND SCA SICAV-SIF, 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette
- TMA UMBRELLA FUND III, 1B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- VIO DEFENSOR SICAV-SIF, 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf
- WELLINGTON MANAGEMENT PORTFOLIOS (LUXEMBOURG) III, 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Retraits de la liste officielle décidés par la CSSF

- Une décision portant retrait de la société d'investissement à capital variable GREENROCK FUND de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés a été prise par la CSSF le 10 mai 2012 en vertu des articles 43(2) et 46 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.
- Suite à la décision prise par la CSSF de retirer la société d'investissement à capital variable ICA INTERNATIONAL REAL ESTATE S.C.A. SICAV-SIF de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés en vertu des articles 43(2) et 46 de la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, Vle Chambre, siégeant en matière commerciale a, par jugement du 10 mai 2012, déclaré la dissolution et a ordonné la liquidation du fonds d'investissement spécialisé ICA INTERNATIONAL REAL ESTATE S.C.A. SICAV-SIF. Le même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge-délégué et liquidateur Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch.
- Suite à la décision prise par la CSSF de retirer la société d'investissement à capital variable OPUS INVESTMENTS SICAV-SIF de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés en vertu des articles 43(2) et 46 de la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, Vle Chambre, siégeant en matière commerciale a, par jugement du 10 mai 2012, déclaré la dissolution et a ordonné la liquidation du fonds d'investissement spécialisé OPUS INVESTMENTS SICAV-SIF. Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge-délégué, et liquidateur Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch.
- Une décision portant retrait de la société d'investissement à capital variable QUANTUM LEAP SIF-SICAV de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés a été prise par la CSSF le 2 mai 2012 en vertu des articles 43 (2) et 46 de la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.
- Une décision portant retrait de la société d'investissement à capital variable BGM SICAV-FIS S.C.A. de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés a été prise par la CSSF le 19 avril 2012 en vertu des articles 43(2) et 46 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

PLACE FINANCIERE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **142** (15 mai 2012) (↘ de 3 entités sur un an)
Somme des bilans : **EUR 784,742 milliards** (31 mars 2012) (↗ de 21,926 milliards sur un an)
Résultat avant provisions : **EUR 1,42 milliards** (31 mars 2012) (↘ de 0,19 milliard sur un an)

Nombre d'OPC :
- Partie I de la loi 2010 : **1 856** (21 mai 2012)
- Partie II de la loi 2010 : **582** (21 mai 2012)
- Fonds d'investissement spécialisés (FIS) : **1 438** (21 mai 2012)
TOTAL : **3 876** (↗ de 138 entités sur un an)

Patrimoine global net : **EUR 2 217,206 milliards** (31 mars 2012) (↗ de 26,31 milliards sur un an)

Nombre de sociétés de gestion : chapitre 15 (loi du 17 décembre 2010) : **178** (30 avril 2012)
Nombre de sociétés de gestion : chapitre 16 (loi du 17 décembre 2010) : **191** (30 avril 2012)

Nombre d'entreprises d'investissement : **114** dont **13** succursales (15 mai 2012) (aucune variation sur un an)
Somme des bilans : **EUR 2,903 milliards** (31 mars 2012) (↗ de 0,854 milliard sur un an)
Résultat net provisoire : **EUR 170,836 millions** (31 mars 2012) (↗ de 23,326 millions sur un an)

Nombre de PSF spécialisés : **120** (15 mai 2012) (↗ de 4 entités sur un an)
Somme des bilans : **EUR 9,868 milliards** (31 mars 2012) (↗ de 1,061 milliards sur un an)
Résultat net provisoire : **EUR 69,26 millions** (31 mars 2012) (↗ de 8,76 millions sur un an)

Nombre de PSF de support : **88** (15 mai 2012) (↗ de 9 entités sur un an)
Somme des bilans : **EUR 945,860 millions** (31 mars 2012) (↘ de 37,14 millions sur un an)
Résultat net provisoire : **EUR 7,47 millions** (31 mars 2012) (↘ de 5,38 millions sur un an)

Nombre de fonds de pension : **15** (11 mai 2012) (aucune variation sur un an)

Nombre de SICAR : **275** (11 mai 2012) (↗ de 23 entités sur un an)

Nombre d'organismes de titrisation agréés : **30** (11 mai 2012) (↗ de 3 entités sur un an)

Nombre d'émetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence : **671** (7 mai 2012) (↘ de 41 entités sur un an)

Nombre d'établissements de paiement : **4** dont **1** succursale (15 mai 2012)

Nombre d'établissements de monnaie électronique : **3** (15 mai 2012)

Emploi total dans les établissements surveillés : **44 046 personnes** (31 mars 2012) (↗ de 1 259 personnes sur un an*), dont :

- banques : **26 622 personnes** (31 mars 2012)
- sociétés de gestion : (chapitre 15) **2 628 personnes** (31 mars 2012)
- entreprises d'investissement : **2 229 personnes** (31 mars 2012)
- PSF spécialisés : **3 404 personnes** (31 mars 2012)
- PSF de support : **9 163 personnes** (31 mars 2012)

*Cette augmentation ne correspond pas à une création nette d'emplois, mais comprend des transferts d'emplois existants du secteur non-financier vers le secteur financier.

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF
110, route d'Arlon, L-2991 LUXEMBOURG
Tél. : (+352) 26 251-560
E-mail : direction@cssf.lu
Site Internet : www.cssf.lu